

Statement of the Association for Human Rights in Kurdistan of Iran-

Madame la présidente,

Mes dames et messieurs,

L'Iran n'est pas seulement un pays multi-ethnique, il est aussi un pays multi-religieux. A part des musulmans chiites constituant la grande majorité de la population iranienne, le pays connaît également une importante minorité sunnite. En outre, les chrétiens, les juifs, les zoroastriens, les Bahaï et les Yarsans ont tous une longue histoire, d'une centaine voire des milliers d'années, en Iran.

Jusqu'à présent, la République islamique d'Iran n'a malheureusement pas reconnu cette réalité. Contrairement à la déclaration universelle de droits de l'homme et aux conventions internationales proclamant l'égalité de tous les êtres humains, les discriminations des minorités confessionnelles et leur répression sont, en Iran, à l'ordre du jour. Ces discriminations résultent de l'idéologie du gouvernement iranien qui part de l'idée de la supériorité des chiites, ainsi que de l'ordre juridique du pays prévoyant des normes juridiques différentes, et en conséquence un traitement différent, pour les citoyens chiites et non-chiites du pays.

Les minorités telles que les bahaïs et les Yarsans ne sont pas reconnues et la constitution iranienne ne contient aucune garantie en faveur de celles-ci.

Le droit pénal iranien connaissait longtemps des peines différentes pour les musulmans et les non-musulmans, pour le même crime : l'indemnisation due en cas de mort à la famille d'une victime était, par exemple, moins élevée si la victime n'était pas musulmane.

La religion constitue toujours un critère d'empêchement du mariage entre les adhérents des différentes communautés religieuses du pays. La loi iranienne interdit le mariage entre un homme musulman et une femme appartenant à une des communautés non reconnues, et un non-musulman qui veut épouser une musulmane doit nécessairement se convertir à l'islam.

La conversion à l'islam est souhaitable et avantaagé par le gouvernement iranien, alors que la conversion d'un musulman à une autre religion, c'est-à-dire l'apostasie est interdite, et même passible de la peine de mort. La conversion d'un musulman (à une autre religion) provoque, selon la loi iranienne, la dissolution du mariage en même titre que l'incroyance de l'un des époux.

Madame la présidente,

Ces lois et ordonnances sont clairement en désaccord avec l'art. 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantissant à « toute personne la liberté de changer de religion ou de conviction » et interdisant « toute forme de contrainte » en matière religieuse.

En ce qui concerne la minorité kurde en Iran, les membres de celle-ci sont traités par les autorités de la République islamique, comme des citoyens de deuxième catégorie. En conséquence, les kurdes sont en Iran doublement discriminés et réprimés: premièrement pour des raisons ethniques car ils sont des kurdes et pas des persans et deuxièmement, pour des raisons confessionnelles, puisqu' ils appartiennent soit à la branche sunnite de l'islam soit à la foi yarsane.

Toutes les minorités religieuses sont privées des fonctions supérieures administratives et étatiques. Leurs enfants sont forcés à fréquenter l'enseignement de la religion officielle du pays, soit la religion chiite et, les écoles sont en principe dirigées par les autorités chiites iraniennes.

Pour conclure, les discriminations face aux minorités religieuses sont multiples en Iran. Ces discriminations nécessitent des mesures urgentes et ce n'est que par la reconnaissance sincère d'égalité de tous les êtres humains ainsi que par la modification de toutes les lois discriminant les minorités religieuses et ethniques du pays que la liberté religieuse peut être garantie en Iran.

L'Association pour les droits humains au Kurdistan d'Iran estime que ces discriminations ne cessent pas sans la considération de la communauté internationale. Nous appelons les Nations Unies et ce forum d'agir ensemble afin d'obliger le gouvernement iranien de faire face à ses obligations découlant des conventions internationales ratifiées également par ce pays.

Association for Human Rights in Kurdistan of Iran-Genève